



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi neuf février à dix-huit heures et trente-six minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 03 Février 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGON, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Pinchard DEROS, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etaient représentés : MM. Sylvia SERMANSON (Jean ANZALA), Evelyne CLOTILDE (Pierre PORLON), Nadia OUJAGIR (José OUANA), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Annick CARMONT (Bernard SAINT-JULIEN), Rose-Marie LOQUES (Rosette GRADEL)

Etaient absents excusés : MM. Marcelin CHINGAN, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM, Justine BENIN, Ingrid FOSTIN, Bernard RAYAPIN.

Etaient absents : MM. Patrick PELAGE, Joël TAVARS

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	19	06	08	02

Le quorum étant atteint, dix-neuf (19) Conseillers étant présents, six (06) représentés, huit (08) absents excusés et deux (02) absents, le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Michelle HILDEBERT est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Candidature de la Ville au Label Ville Active et Sportive 7/DCM2023/7

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville du Moule est forte de ses quarante infrastructures et équipements sportifs structurants répartis sur l'ensemble de son territoire, elle se veut être une ville aussi attractive qu'active.

Considérant que la politique sportive mise en place depuis plusieurs années œuvre en ce sens en développant le sport en milieu scolaire et pour tous, en accompagnant le tissu associatif par le biais de subventions et de mise à disposition de lieux de pratique ou encore en animant le territoire au travers de manifestations et événements à caractère sportif.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Notifiée et publiée le 27/02/2023

Considérant qu'avec une telle diversité d'infrastructures sportives et plus de cinquante associations sportives actives sur le territoire moulén, faire acte de candidature au label « *ville active et sportive* » apparaît comme une évidence.

Considérant qu'en effet, ce label, piloté par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS) et composé de membres de l'Association Nationale Des élus en charge du Sport (ANDES) et l'Union Sport et Cycle (USC) vient récompenser les initiatives, les actions, les politiques publiques sportives et valoriser la promotion des activités physiques, ludiques et sportives accessibles au plus grand nombre.

Considérant que pour obtenir ce label, la Ville doit remplir un dossier de candidature ainsi que le règlement puis les transmettre au comité de labellisation chargé d'évaluer ces dossiers. Les critères d'évaluation sont au nombre de quatre et concernent :

- ✓ La motivation et la valorisation de la candidature au label ;
- ✓ La présentation de la politique sportive et des publics bénéficiaires ;
- ✓ L'état des lieux des équipements, sites et aménagements et des événements sportifs du territoire ;
- ✓ Les initiatives sportives innovantes de développement de la pratique.

Considérant que si la ville obtient un avis favorable du comité pour sa labellisation, ce dernier se réunit à nouveau pour attribuer le niveau de labellisation défini par des lauriers, comme suit :

- ✓ 1 laurier pour les notes comprises entre 10 et 12,5 ;
- ✓ 2 lauriers pour les notes comprises entre 12,6 et 15 ;
- ✓ 3 lauriers pour les notes comprises entre 15,1 et 17,5 ;
- ✓ 4 lauriers pour les notes comprises entre 17,6 et 20.

La participation au label est gratuite et valable pour une durée de trois ans.

Considérant qu'en contrepartie, les villes labellisées s'engagent à utiliser le logo du label -véritable marque de référence en matière de développement et d'innovation sportive- sur tous leurs supports de communication.

Considérant que les commissions Sports et Loisirs et aménagement cadre de vie environnement et transition énergétique se sont prononcées concomitamment, favorablement, sur ce point lors de la réunion du Lundi 06 février 2023.

*Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges des vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public*

Article 1 : D'approuver le dossier de candidature de la Ville au Label Ville Active et Sportive.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer le règlement du label Ville Active et Sportive tel qu'annexé à la présente délibération, le dossier de candidature ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire

Article 3 : D'autoriser la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs impliqués par le label.

Article 4 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 09 Février 2023

Le Maire,

Gabrielle LOUIS - CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Notifiée et publiée le 27/02/2023

Ville
Active & Sportive



DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

2023


**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Notifiée et publiée le 27/02/2023

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Active & Sportive

NOM DE LA COMMUNE : LE MOULE

Adresse : 11, rue Joffre

Département : Guadeloupe

Région : Guadeloupe

Code Postal : 97160

Nom du Maire : Gabrielle LOUIS-CARABIN

Nom du Maire-adjoint aux Sports : (ou conseiller municipal) Marcellin CHINGAN

Courriel : marcelin.chingan@gmail.com

Interlocuteur du dossier : Elisabeth GRENIÉ-KALB

Numéro de Téléphone : 0590 22 44 43 / 0690 27 79 45

Mail : elisabeth.grenie@mairie-lemoule.fr

Fonctions : directrice des sports

Première demande de labellisation	Renouvellement	
	Nombre de lauriers actuels	Dernière année de labellisation
X		

Superficie de la commune : 83,25 kms

Nombre d'habitants : 22 381

	OUI	NON
Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)		
Quartiers Politique de la Ville (QPV)		

Préciser le nombre de ZRR et de QPV

Pourcentage de la population 0 - 14 ans :

Taux de chômage global :

Pourcentage de la population + 60 ans :

Taux de chômage jeunes (- 24 ans) :

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

Budget général de la commune :**Fonctionnement : 44 441 763,01 €**La commune dispose t'elle d'un budget/ enveloppe spécifique annuel pour le Sport **OUI** – NON (hors masse salariale)Montant : **450 868,63 €** % du budget général : **1,014%**Dont Budget dédié aux subventions pour les associations : **879 000 €** toutes associations confondues et **200 000€** pour les associations sportives.La commune dispose t'elle d'un service dédié au Sport ? **OUI**- NONNombre de salariés dédiés à la politique sportive (en ETP) : **43**Nombre global de salariés de la commune (en ETP) : **394***(Ne pas oublier le personnel, non rattaché aux sports, mais intervenant pour le sport, exemple jardinier pour les pelouses des stades, gardien, agent d'entretien...)***Investissement : 14 041 980,10 €**La commune dispose t'elle d'un budget/ enveloppe spécifique annuel pour le Sport **OUI**- NON ou dans le budget global d'investissements ? **OUI**- NONMontant : **302 611,24 €** % du budget général : **2,155%****Ratio Nombre équipement / habitants :** *(exemple 1 équipement sportif pour 700 habitants) à calculer par rapport au tableau sur les équipements sportifs***Ratio Euro/ par habitant pour le Sport :****Fonctionnement :** *(exemple : 15 euros dépensé par an par habitant en fonctionnement pour le sport)***Investissement :**

Les investissements sportifs sont-ils inscrits dans des plans pluriannuels d'investissement ?

OUI-NON

Certains investissements sportifs sont-ils mutualisés dans le cadre d'un

- EPCI Communauté de communes OUI - NON
- EPCI Communauté d'agglomération / Métropole/Communauté urbaine OUI – NON

Avez-vous des compétences liées au Sport transférées à votre EPCI ? OUI – **NON** *(exemple équipements sportifs de + 5000 personnes, piscines, haut niveau ...)*

Si oui, lesquels :

Equipements sportifs

Compétences

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

PRESENTATION ET MOTIVATION DE VOTRE COMMUNE POUR L'OBTENTION DU LABEL

La ville du Moule se situe à l'Est de la Grande-Terre.

Avec ses 22 381 habitants, elle se positionne en 6ème place des communes les plus peuplées de Guadeloupe.

Déjà fort actif, le Moule a vocation à rayonner sur Petit-Canal, Port-Louis, Anse-Bertrand, Morne-à-L'eau et le Nord de Saint-François. Ses vocations concernent le renforcement de l'agro-transformation, l'expérimentation au service de la filière énergies nouvelles, ainsi qu'un pôle touristique spécialisé, axé sur la santé.

La ville du Moule se veut être également une ville sportive avec près de soixante associations sportives et de nombreux équipements sportifs structurants déployés sur l'ensemble du territoire tels qu'un gymnase, un stade d'honneur comprenant un terrain synthétique, deux terrains en gazon naturel, un dojo, une salle de musculation et une salle de danse, onze terrains annexes répartis sur tout le territoire, pas moins de 8 terrains de basket, un dojo, une piscine municipale, cinq courts de tennis, un terrain de beach-soccer, une plaine de beach-tennis et volley, une base de canoë-kayak et deux spots de surf.

Nombreuses sont les associations qui souhaitent s'implanter au Moule ou y organiser des événements sportifs tant la diversité des équipements et le cadre s'y prêtent.

L'équipe municipale se veut également favorable au développement du sport sur le territoire moulien au travers de sa politique sportive visant à développer le sport dès le plus jeune âge en milieu scolaire, favoriser le sport pour tous encadré par des éducateurs sportifs municipaux diplômés, aider et accompagner les associations sportives par l'octroi de subventions et de mise à disposition d'équipements sportifs, organiser des animations sportives en direction de la jeunesse et créer des événements à caractère sportifs pour animer le territoire.

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

4

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Nombre global d'infrastructures sportives situées sur la commune : 54

(A noter, qu'un groupement sportif avec deux gymnases, une piste de saut en longueur, un terrain d'escalade seront comptabilisés pour 4)

Nombre d'infrastructures totales appartenant à la commune : 40

Dont nombre d'infrastructures situées dans vos établissements scolaires : 7 dans les écoles primaires et 10 dans les collèges et lycées

Nombre d'infrastructures appartenant à un EPCI :

Nombre d'infrastructures appartenant au département :

Nombre d'infrastructures appartenant à la région :

Nombre d'infrastructures appartenant à l'Etat :

Nombre d'infrastructures privées : 4

Pour certaines infrastructures sportives, celles-ci sont regroupées en complexe sportif, vous pouvez donc indiquer à la fin de la liste la fréquentation, les budgets par complexe et de pas remplir les cases individuellement. Bien entendu, certaines n'ont pas de budget de fonctionnement. Donc à remplir en fonction de la répartition de vos budgets.

Typologie des infrastructures sportives	Nombre	Gestion (Municipale, intercommunale, départementale, régionale, DSP, privée)	Fréquentation estimée par an	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
				N-1	N-1	Année N	Année N
<i>A remplir si vous pouvez identifier les données financières</i>							
Bassins aquatiques							
Bassin d'activités nautiques (voile-aviron, plan d'eau, étangs, mer)							
Centre aqualudique							
Piscine	1	municipale	35000				
Bassin d'apprentissage / pataugeoire							
Bassin de 25 m							
Bassin de 50 m							
Bassin nordique							
Bassin mobile d'apprentissage de la natation							
Fosse de plongée							

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

 Ville
Active & Sportive

Typologie des infrastructures sportives	Nombre	Gestion (Municipale, Intercommunale, départementale, régionale, DSP, privée)	Fréquentation estimée	Fonctionnement N-1	Investissement N-1	Fonctionnement Année N	Investissement Année N
				<i>A remplir si vous pouvez identifier les données financières</i>			
Courts de tennis							
Courts de tennis couverts							
Courts de tennis plein air	5	municipale	3000				
Courts de padel							
Autres							
Terrains de grand jeu							
Terrain de baseball							
Terrain de cricket							
Terrain de football	10 + 4	Municipale + privée					
Terrain de football synthétique	1	municipale					
Terrain de football stabilisé							
Terrain de football américain							
Terrain de hockey sur gazon							
Terrain de rugby							
Terrain mixte							
Autres							

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

6

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2023
 Date de réception préfecture : 27/02/2023

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Ville
Active & Sportive

Typologie des infrastructures sportives	Nombre	Gestion (Municipale, intercommunale, départementale, régionale, DSP, privée)	Fréquentation estimée	Fonctionnement N-1	Investissement N-1	Fonctionnement Année N	Investissement Année N
				<i>A remplir si vous pouvez identifier les données financières</i>			
Salles de pratiques collectives							
Dojo	2	municipale					
Gymnases multisports	1	municipale					
Patinoire							
Salle multisports autonome connectée							
Salle polyvalente de cours collectifs	1	municipale					
Salle de boxe							
Salle de danse	1	municipale					
Salle d'escrime							
Salle de squash							
Salle de musculation	1	municipale					
Salle de tennis de table							
Autres :							
Equipements extérieurs et petits terrains en accès libre							
Aire de fitness extérieure en libre accès							
Aire de fitness connectée							
Aire de Street Workout							
City stade							
Mini terrain de baseball							
Mini terrain de hockey sur gazon							
Parcours fixe de course d'orientation							

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

7

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Ville
Active & Sportive

Typologie des infrastructures sportives	Nombre	Gestion (Municipale, intercommunale, départementale, régionale, DSP, privée)	Fréquentation estimée	Fonctionnement N-1	Investissement N-1	Fonctionnement Année N	Investissement Année N
				<i>A remplir si vous pouvez identifier les données financières</i>			
Parcours santé	1	municipale					
Parcours santé connecté							
Piste de pump tracks							
Skate-park							
Bloc d'escalade mobile							
Structure d'escalade extérieure							
Structure artificielle d'escalade							
Table de tennis de table extérieures fixes							
Terrain de badminton							
Terrain de basket	9	municipale					
Terrain de basket 3x3	2	municipale					
Terrain de beach-volley	4	municipale					
Terrain de football 5x5							
Terrain de futsal							
Terrain de handball	1	municipale					
Terrain de handball 4x4							
Terrains de squash							
Terrain de volley	2	municipale					
Terrain de pétanque							
Boulodrome	2	municipale					
Autres :							

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

ville
Active & Sportive

Typologie des infrastructures sportives	Nombre	Gestion (Municipale, intercommunale, départementale, régionale, DSP, privée)	Fréquentation estimée	Fonctionnement N-1	Investissement N-1	Fonctionnement Année N	Investissement Année N
				<i>A remplir si vous pouvez identifier les données financières</i>			
Autres équipements							
Aérodrome							
Boucle de randonnée	1	intercommunale					
Centre hippique							
Carrière (équitation)							
Circuit de Karting							
Circuits de vitesse auto et moto							
Circuit vélos							
Circuit d'apprentissage du vélo	1	municipale					
Golf 9 trous							
Golf 18 trous							
Petites structures de golf (« pitch and put » ou « compact »)							
Autres équipements							
Parcours fixe de course d'orientation	1	privée					
Piste d'athlétisme couverte 6 couloirs							
Piste d'athlétisme couverte 8 couloirs							
Piste d'athlétisme plein air 6 couloirs	1	municipale					
Piste d'athlétisme plein air 8 couloirs							
Piste de BMX							
Piste d'apprentissage du vélo							
Piste de sécurité routière fixe							
Vélodrome							

9

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Ville
Active & Sportive

Frontons							
Tanks à ramer							
Stands de tir							
Pas de Tir à l'arc							
Autres : base de canoë-kayak	1	municipale					

<u>Typologie des infrastructures sportives</u>	Nombre	Gestion (Municipale, intercommunale, départementale, régionale, DSP, privée)	Fréquentation estimée	Fonctionnement N-1	Investissement N-1	Fonctionnement Année N	Investissement Année N
Complexes sportifs							
Stade Jacques Ponremy	1	municipale					
Gymnase Félix Abouna	1	municipale					

Age moyen de vos infrastructures sportives ? : 20 ans

Face aux enjeux environnementaux, votre commune a-t-elle un plan de rénovation énergétique de vos infrastructures sportives ? OUI-NON

Si oui depuis combien d'années ? :

Quelles actions avez-vous mis en place pour vos équipements sportifs ? :

ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE

Nombre d'associations sportives :

Nombre global d'associations au sein de la commune : 110 dont environ 50 associations sportives

Nombre de clubs professionnels, disciplines, niveaux : 0

Nombre d'associations pluridisciplinaires :

Nombre d'associations sportives spécifiques personnes en situation de handicap : handisport/sport adapté : 1

Sections d'associations Handicap / sport adapté : 1

Nombre de centres de formation, disciplines : 0

Nombre global de licenciés :

Nombre licenciés jeunes (âge – de ... ans) :

Nombre de licenciés Hommes : Femmes :

Nombre de licenciés en situation de handicap : handisport /sport adapté (*si connu*) :

Nombre de sportifs/ves de haut niveau, listés par le ministère des Sports, Jeux Olympiques et Paralympiques :

Nombre de pratiquants (estimation) :

Subventions des associations sportives : 246 700€ en 2022

Comment sont attribuées les subventions aux associations ?

Critères d'attribution de vos subventions :

- . nombre d'adhérents
- . mise en place d'animation et organisation de manifestations sur le territoire du Moule
- . participation aux manifestations portées par la ville du Moule
- . existence d'un projet associatif
- . bonne gouvernance associative

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

11

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Ville
Active & Sportive

Documents à fournir :

- . Formulaire CERFA n° 12156*05 de demande de subvention municipale complété, signé et tamponné
- . Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- . Liste et fonction des membres du Conseil d'Administration
- . Bilan financier de l'année écoulée, dûment visé par le président et validé par l'assemblée Générale (faisant apparaître les actions financées par la subvention attribuée antérieurement)
- . Compte de résultats
- . Justificatifs d'utilisation de la dernière subvention attribuée
- . Rapport d'activités (année N-1 et/ou N)
- . Copie des statuts
- . Relevé d'identité bancaire ou postal

Disposez-vous d'un Office municipal des Sports ? : NON

ACTIONS MISE EN PLACE PAR LA COMMUNE ou/ avec les clubs (à préciser dans les commentaires)

Typologie / Offres proposées de développement de l'activité physique, ludique et sportive aux habitants de la commune	OUI	Public visé	Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...
Politique envers la jeunesse			
École municipale de sports	x	5-15ans	
Intervention d'éducateurs sportifs dans les écoles	x	7-12ans	
Intervention d'éducateurs sportifs dans les temps périscolaires	X	3-12ans	
Centre de loisirs, maison des jeunes, service jeunesse...			
Vacances apprenantes	x	primaires	110 enfants accueillis
Programme 2S 2C (Sport – Santé – Culture – Civisme)			
Autres : programme de réussite éducative			

Politique envers le public adultes/séniors			
Actions mises en place	OUI	Public visé	Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

12

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

ville
Active & Sportive

Actions envers les séniors, EHPAD, maisons de retraite, CCAS, école municipale séniors, intervention d'éducateurs sportifs, associations...	x	60ans et +	
Initiation à une activité physique et sportive, public féminin	x	Tous âges	
Initiation à une activité physique et sportive, en famille			
Autres :			

Politique envers les sportifs de Haut Niveau			
<i>Si vous avez des sportifs de haut niveau, actions mises en place</i>	<i>OUI</i>	<i>Public visé</i>	<i>Commentaires / précisions Type d'actions à détailler...</i>

Aides financières personnelles			
<i>Actions mises en place</i>	<i>OUI</i>	<i>Public visé</i>	<i>Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de bénéficiaires</i>
Aide à la licence	x		Prise en charge PRE
Bourse CCAS			
Autres :			

Politique apprentissage de la natation			
<i>Actions mises en place</i>	<i>OUI</i>	<i>Public visé</i>	<i>Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...</i>
Cours prénataux (femmes enceintes) natation			
Bébés nageurs	x	0-3ans	Action proposée par une association
Cours municipaux de natation (fait en par vos éducateurs ou une association)	x	5 ans et +	
Programme scolaire apprentissage de la natation (primaire, collège, lycée)	x	3-18ans	
Programme « Aisance aquatique » 4 à 6 ans	x		
Programme « Savoir nager » 6 à 11 ans	x		
Autres : cours d'aquabike et d'aquagym	x	adultes	

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

13

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Politique apprentissage du vélo -mobilités actives			
Actions mises en place	OUI	Public visé	Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants ...
Apprentissage du vélo			
Programme « Savoir Rouler »			A venir
Pistes cyclables			Nombre de km
Plan Vélo (communal ou intercommunal)			
Aide à l'achat de vélo			Montant de l'aide
Parkings à vélo dans le cadre d'une multimodalité			
Prêt de vélos			
Parking relais			
Autres :			
Politique envers le sport et le handicap			
Actions mises en place	OUI	Public visé	Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...
Politique sport santé			
Actions mises en place	OUI	Public visé	Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...
Sport bien être	x		Marche découverte, séances de sport (marche + gymnastique) gratuites et ouvertes à tous.
Sport sur ordonnance			
Maison Sport Santé	x		1
Autres : implantation de P3S	x		Projet d'acquisition en cours
Politique envers l'emploi sportif			
Actions mises en place	OUI	Public visé	Commentaires / précisions

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

			Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...
Aide à l'emploi sportif	x	18-28ans	Contrat d'apprentissage
Aide à l'insertion par le sport, public défavorisé, école de la deuxième chance, mission locale...	x	18-25ans	Services civiques
Aide à l'apprentissage			Exemple apprenti campus 2023 dans votre club de rugby.
Autres :			

Politique sport en entreprise			
Actions mises en place	OUI	Public visé	Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...
Au sein de la collectivité			
Proposez-vous des séances sportives dédiées à vos agents ?	x		Cours d'aquagym, aquabike et natation adultes
Disposez-vous d'une association sportive d'agents municipaux ?			
Mettez-vous à disposition d'autres organismes vos infrastructures ?	x		Clubs, CE
Au sein des entreprises de votre commune ?			
Les entreprises de votre commune proposent-elles des séances sportives à leurs salariés ?			
Des associations sportives de la commune proposent-elles des séances ou stages aux salariés des entreprises ?			
Y a-t-il des associations sportives de salariés d'entreprises ?			
Certaines entreprises prennent-elles en charge tout ou partie d'une licence en club sur la commune ou d'une adhésion dans une salle de sport de la commune ?			

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Ville
Active & Sportive

Politique envers les enjeux environnementaux à travers le sport			
<i>Actions mises en place (ne pas reciter les actions sur vos équipements sportifs)</i>	<i>OUI</i>	<i>Public visé</i>	<i>Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...</i>
Recyclage du matériel sportif			
Bourse aux vêtements de sports / équipements			
Gobelets plastiques dans les manifestations sportives			
Autres :			

Actions / projets mise en place pour la promotion et l'héritage des jeux olympiques et paralympiques 2024 au-delà du label Terre de Jeux et du dispositif Impact 2024			
<i>Quelles actions / projets avez-vous mis en place pour la promotion et l'héritage des jeux olympiques et paralympiques 2024 au-delà du label Terre de Jeux et de du dispositif Impact 2024</i>	<i>OUI</i>	<i>Public visé</i>	<i>Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...</i>
<i>Acquisition de terrain de basket 3x3 (en cours)</i>			

Valorisation de votre patrimoine sportif matériel ou immatériel			
<i>Inscription d'éléments d'histoire sur vos équipements, expositions sur le sport, historiques temporaires ou en ligne, visite de sites sportifs remarquables, mise en valeur des athlètes locaux célèbres, valorisation du fond sportif au sein des archives municipales, collection sport au sein d'un de vos musées, activités pédagogiques en rapport avec des pratiques sportives anciennes ...</i>			
<i>Actions mises en place</i>	<i>OUI</i>	<i>Public visé</i>	<i>Commentaires / précisions</i>

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

16

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

--	--	--	--

Autres actions			
<i>Actions mises en place</i>	<i>OUI</i>	<i>Public visé</i>	<i>Commentaires / précisions Type d'actions à détailler, nombre de séances à l'année, nombre de pratiquants...</i>
Organisation de manifestations et animations sportives	x	Tout public	. course pédestre (jeunes et adultes) . marche sportive (jeunes et adultes) . stages multisports (7-14ans) . animations sportives en collaboration avec les autres services de la collectivité
Sensibilisation à la pratique d'activités sportives lors de grands événements	X	Femmes et hommes	Matinée d'activités sportives, de relaxation, conférence sur l'importance de l'AP dans le cadre de la journée de la femme.

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

 Ville
Active & Sportive

Championnats, événements sportifs organisés par la commune ou par les associations	ANNEE <u>En cours</u>	DISCIPLINE / SEXE	Catégorie d'âge	Budget Municipal (en €)	Apport en matériel / main d'œuvre/soutien communication...	Nombre de participants	Nombre de spectateurs	Estimation des retombées économiques (Si tel est le cas)
Championnats fédéraux de vos associations								
De niveau départemental,								
<i>Exemple : basket, football</i>								
- planche à voile			jeunes					
De niveau régional :								
- football					<i>Ex bus mis à disposition du club</i>			
- basket								
- surf								
- volley-ball								
- beach-volley								
- pétanque								
- canoë-kayak								
- athlétisme								
De niveau national :								
- surf								
-								
-								
-								

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

18

Accusé de réception en préfecture
 971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
 Date de télétransmission : 27/02/2023
 Date de réception préfecture : 27/02/2023

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Ville
Active & Sportive

<u>Championnats, événements sportifs organisés par la commune ou par les associations</u>	ANNEE <u>En cours</u>	DISCIPLINE / SEXE	Catégorie d'âge	Budget Municipal (en €)	Apport en matériel / main d'œuvre/soutien communication...	Nombre de participants	Nombre de spectateurs	Estimation des retombées économiques (Si tel est le cas)
Evènements organisés sur votre commune								
De niveau départemental,								
-								
-								
De niveau régional :								
-								
-								
-								
De niveau national :								
-								
-								
-								
-								

AUTRES LABELS OBTENUS PAR VOTRE COMMUNE

<u>Typologie</u>	OUI	NON	Commentaires
Terre de Jeux PARIS JOP 2024			
Dont classes labellisées Génération 2024			

<u>Labels fédéraux</u>	OUI	NON	Commentaires
<i>Exemples : Fédération Française de Cyclisme label "Terre d'excellence cyclisme ou Terre de cyclisme »</i>			

19

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-7DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

DOSSIER LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE

Ville
Active & Sportive

<u>Labels régionaux</u>	OUI	NON	Commentaires
<i>Exemples : Label Sport et handicap</i>			

<u>Autres labels en dehors du sport</u>	OUI	NON	Commentaires
<i>Exemples : Numérique- développement durable</i>			

PRÉSENTATION DES AXES FORTS DE VOTRE POLITIQUE SPORTIVE

Développer le sport en milieu scolaire (découverte du tennis, du VTT, du kayak, de la natation) et les inciter à poursuivre cet apprentissage, à progresser et à avoir le goût de l'effort en proposant des écoles municipales de VTT, tennis et natation à un tarif très abordable.

Développer le sport pour tous avec une offre d'activités variées ; randonnées VTT, marches découverte, marches nocturnes, cours de natation adultes débutants et confirmés, aquagym, aquabike, gymnastique d'entretien en direction des séniors,...

Aider les associations sportives de la ville à se développer en mettant à disposition des espaces de pratiques, en octroyant des subventions en numéraire, en nature et soutien logistique, mise à disposition de personnel,...

Mettre en place des animations et activités sportives en faveur des jeunes (adolescents et jeunes adultes) pendant les vacances : tournois de beach-foot, opération vacances sportives, stages multisports, soirées rollers, tournoi de football...

Animer le territoire en organisant des événements sportifs : 15kms de course pédestre, 10 kms de marche sportive, fête de l'autre bord,...

ACTIONS NOUVELLES ET INNOVANTES

Type d'actions - descriptif	Année
<i>Merci d'indiquer vos actions phares que vous souhaitez mettre en avant dans le cadre de votre première labellisation Merci d'indiquer les actions nouvelles que vous avez mises en place depuis votre dernière labellisation si vous êtes en renouvellement</i>	
15kms de course pédestre – objectif de l'année 2023 : 300 participants	
Organisation d'un défi sportif en famille – 1 ^{ère} édition, le 1 ^{er} juillet 2023	

VALORISATION DU LABEL

Type d'actions - descriptif	
<i>Exemples : Pour les communes non labellisées, quels sont vos projets pour valoriser le label ? Pour les communes en renouvellement, quelles actions de communication avez-vous mises en place et quelles seront les nouvelles ? Mise en avant du label, lors de manifestations sportives....</i>	
Pour les communes en renouvellement, page internet sur le site www.ville-active-et-sportive.com renseignements fournis	Oui -Non
Poursuivre la remise en état des infrastructures sportives existantes pour offrir des installations de qualité aux utilisateurs	
Enrichir notre offre sportive en direction du tout public (enfants, adultes, séniors)	
Proposer de nouvelles actions pour attirer de nouveaux pratiquants	

CONCLUSION

ANNEXES (10 pages maximum)

- Illustration d'équipements nouveaux
- Illustration d'actions nouvelles
- Illustrations d'évènements
- Illustrations d'actions de communication
- Liens Vidéos

Ce dossier est à rendre obligatoirement.

Label « **Ville Active & Sportive** »

Règlement*

Article 1 : Organismes du label

Le label « Ville Active & Sportive » est piloté par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), dont les membres fondateurs sont l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) et l'UNION sport & cycle (USC), sous le patronage du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

- L'**ANDES** : regroupe les élus locaux en charge des sports, en France métropolitaine et en Outre-mer, et permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'État et du Mouvement Sportif. L'association dispose d'un réseau d'échanges regroupant 5 000 villes et intercommunalités. Elle favorise le partage d'expériences en matière de politique sportive. Son action contribue à soutenir les communes, qui représentent le premier financeur public du sport en France.
- L'**UNION sport & cycle** : L'UNION Sport & Cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs. Elle fédère 3 000 entreprises représentant plus de 3 000 points de vente, 500 marques, plus de 2 500 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé. Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité. En tant que syndicat professionnel loi 1884, l'UNION sport et cycle a pour principal objet la représentation officielle et la défense au niveau national et international, de toutes les entreprises de la filière économique du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active. L'UNION sport & cycle est engagée en faveur du développement et de la promotion des activités physiques et sportives pour toutes et pour tous en France.
- Le **ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques** : met en œuvre une politique de développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre. Cette politique vise plus particulièrement la réduction des inégalités d'accès à la pratique régulière d'une activité physique et sportive. Elle est déployée via les services de l'Etat, chargés du sport en région et en département, l'Agence Nationale du sport, les établissements publics nationaux, et en partenariat avec le Mouvement Sportif, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux.

Article 2 : Objet du label

Le label « Ville Active & Sportive » a pour objet de **récompenser** les initiatives, les actions, les politiques publiques sportives et de **valoriser** la promotion des activités physiques, ludiques et sportives accessibles au plus grand nombre sous toutes leurs formes, sur un territoire.

La participation au label est entièrement **gratuite**. Le label a une **validité de 3 ans**, à compter de la cérémonie nationale de remise du label.

Article 3 : Inscription au label

3.1 : Les candidats

Le label « Ville Active & Sportive » s'adresse exclusivement aux communes de France métropolitaine et d'Outre-mer sans distinction de taille ou de situation géographique.

A ce jour, Toute candidature soumise en tant qu'intercommunalités, types Métropoles, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération ou Communautés de Communes ne sera pas éligible à l'obtention du label. Seules les communes sont admissibles.

3.2 : La pré-inscription

Pour candidater au label « Ville Active & Sportive », la ville réalise une inscription depuis le site internet : www.ville-active-et-sportive.com, dans la rubrique « **Espace Candidature** ».

Cette inscription vise à fournir les coordonnées de la personne en charge du dossier ainsi que les coordonnées de l' élu(e) référent(e), via le formulaire prévu à cet effet. A l'issue de cette étape, le dossier de candidature est téléchargeable ainsi que le présent règlement.

3.3 : La candidature

La candidature au label « Ville Active & Sportive » doit être obligatoirement composée des éléments suivants :

- Le **dossier de candidature**, avec les informations demandées complétées ;
- Le **règlement**, signé par le Maire ou l' élu(e) référent(e) et à joindre à part du dossier.

Toute candidature incomplète ne sera pas éligible à l'obtention du label.

*Ce document doit être signé du Maire ou d'un(e) élu(e) référent(e). *Ce document est en cours de mise à jour.*

Accusé de réception en préfecture
974 219711173-20230209-7DCM2023-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

3.4 : L'envoi de la candidature

La candidature complète (dossier et règlement) au label « Ville Active & Sportive » est à adresser par mail, à contact@ville-active-et-sportive.com ou à déposer sur le site sur www.ville-active-et-sportive.com > rubrique déposer votre candidature (en haut à droite).

En complément des deux pièces obligatoires (dossier de candidature et règlement), les villes candidates pourront fournir un contenu numérique supplémentaire aux annexes principales du dossier, de type vidéo, dossiers de presse, revues de presse, programmes, plaquettes, magazines, etc... dans les limites fixées dans le dossier de candidature.

3.5 : L'éligibilité de la candidature

Un courrier officiel d'éligibilité au label « Ville Active & Sportive », à l'attention du maire ou de l'élu(e) référent (e), renseigné lors de la pré-inscription, sera envoyé aux villes concernées, après la fin des inscriptions. Ne pas tenir compte de l'accusé-réception adressé automatiquement par le site dès ajout de document.

3.6 : La non-éligibilité de la candidature

Toute candidature reçue après la date limite de dépôt, indiquée précédemment, ne sera pas éligible à l'obtention du label.

Toute candidature envoyée par voie postale ne sera pas éligible à l'obtention du label.

Les villes non-éligibles seront informées par courrier officiel à l'attention du maire ou de l'élu(e) référent (e), renseigné lors de la pré-inscription, sans possibilité de recours ou de modification de la candidature.

Article 4 : Attribution du label

4.1 : La classification des villes

Afin d'apporter une équité dans l'attribution du label « Ville Active & Sportive », les dossiers de candidature seront classés en 5 catégories selon la taille de la ville :

- 1^e catégorie : moins de 5 000 habitants
- 2^e catégorie : entre 5 000 et 10 000 habitants
- 3^e catégorie : entre 10 000 et 30 000 habitants
- 4^e catégorie : plus de 30 000 habitants
- 5^e catégorie : ville d'Outre-mer et de Corse

4.2 : Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation pour l'attribution du label « Ville Active & Sportive » sont détaillés dans le cahier des charges, fourni après pré-inscription à chaque ville candidate :

- La **motivation** et la valorisation de la candidature au label ;
- La **présentation** de la politique sportive et des publics bénéficiaires ;
- L'état **des lieux** des équipements, sites et aménagements et des événements sportifs du territoire ;
- Les **initiatives sportives innovantes** de développement de la pratique.

Une note sur 20 est attribuée à chaque commune.

4.3 : Les niveaux de labellisation

Le Comité de Labellisation attribue le label « Ville Active & Sportive » sur une échelle à 4 niveaux, représentés par des lauriers, en fonction de la note attribuée :

- 1 laurier : entre 10 et 12,5
- 2 lauriers entre 12,6 et 15
- 3 lauriers entre 15,1 et 17,5
- 4 lauriers entre 17,6 et 20

4.4 : Le Comité de Labellisation

Les dossiers de candidature au label « Ville Active & Sportive » sont transmis à un **Comité de Labellisation** dont la composition est définie par les membres fondateurs du CNVAS qui évalue, en **deux temps**, les dossiers de candidatures.

Tout d'abord, sur la base des critères demandés dans le cahier des charges, indiqués dans l'article 4.2 du présent règlement, et à l'aide d'une grille de notation, le Comité détermine l'attribution (ou non) du label. A l'issue de ces premières décisions, les villes sont informées, par courrier officiel adressé au maire ou à l'élu(e) référent(e), envoyé par courriel, du premier résultat.

En cas de demande de renouvellement du label, le comité de labellisation se réserve la possibilité de baisser ou d'augmenter le nombre de lauriers obtenus lors de la dernière labellisation.

Dans un second temps, et uniquement si la ville a obtenu un avis favorable, le Comité se réunit pour attribuer les niveaux de labellisation, selon les critères indiqués dans l'article 4.3 du présent règlement.

Pour chaque dossier de candidature évalué, retenu ou non pour une labellisation, le Comité de Labellisation attribue une appréciation globale, formulée après délibération, qui ne sera pas rendue publique. Toutefois, toute collectivité candidate, retenue ou non pour une labellisation, pourra, sur demande et à titre strictement individuel et confidentiel, obtenir cette appréciation globale ainsi que des éléments d'informations.

Le Comité de Labellisation se réserve la possibilité d'effectuer des visites de terrain, avant et/ou après la

première décision, pour rencontrer certaines villes et mieux prendre connaissance des informations mentionnées dans le dossier de candidature.

4.4 : Le renouvellement de la labellisation

Toutes les villes arrivant à la fin de validité de leur labellisation doivent soumettre un nouveau dossier de candidature afin de conserver ou augmenter le nombre de lauriers. Le Comité de Labellisation se réserve également le droit de diminuer le niveau de label précédemment acquis, voire de le retirer le cas échéant.

Dans le cas où aucun nouveau dossier ne serait soumis, à la date de son renouvellement, la ville se verra retirer sa labellisation et ses droits d'exploitation du label « Ville Active & Sportive ». De ce fait, elle devra donc également retirer tout élément de communication lié au label : plaques de ville, logos, mentions...

Article 5 : Remise du label

Les villes qui obtiennent le label « Ville Active & Sportive » sont invitées à recevoir leur distinction, des mains de représentants du CNVAS et du Comité de Labellisation, lors de la cérémonie nationale de remise du label (date et lieu communiqués sur le site internet : www.ville-active-et-sportive.com).

Lors de cette cérémonie, chaque représentant de villes labellisées présent se verra remettre son diplôme personnalisé.

Il sera aussi envoyé après la cérémonie nationale de remise, par courriel, à l'adresse indiquée dans la pré-inscription, et sera accompagné d'un courrier officiel de félicitations, à l'attention du maire ou de l'élu(e) renseigné à la pré-inscription.

Article 6 : Utilisation du label

Le label « Ville Active & Sportive » est accordé pour une durée de 3 ans, à compter du lendemain de la cérémonie nationale de remise du label.

En amont de la cérémonie, les villes labellisées recevront l'identité visuelle du label, personnalisée au niveau de laurier attribué, ainsi qu'un exemple de dossier de presse à alimenter.

Les villes labellisées s'engagent à utiliser le logo du label, avec ou sans le niveau de labellisation correspondant, dans toute leur communication (invitations, signatures électroniques, en-têtes de courrier, affichage, articles et dossiers de presse, supports imprimés et électroniques...) sous réserve de respecter la charte graphique, qui sera envoyée avec le logo, en amont de la cérémonie.

Cette utilisation est autorisée pendant toute la durée de validité du label, soit 3 ans.

Toute utilisation de l'identité visuelle non-conforme à la charte graphique sera sanctionnée par le CNVAS.

L'utilisation frauduleuse de la marque « Ville Active et Sportive » donne lieu à des poursuites judiciaires, conformément aux règles protectrices des marques déposées auprès de l'INPI.

Article 7 : Informations diverses du label

7-1 : Les organisateurs se réservent, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler l'édition en cours.

7-2 : Les villes candidates communiquent uniquement des éléments dont elles sont détentrices des droits d'auteurs ou d'utilisation, dans leur dossier de candidature.

Les villes candidates garantissent aux organisateurs contre tout recours en lien à des droits d'auteur à cet égard.

7-3 : Les villes candidates autorisent les organisateurs du label à utiliser ou reproduire tout ou partie du dossier de candidature, dans ses communications ou auprès de ses partenaires.

7-4 : Les informations contenues dans la pré-inscription sont destinées aux membres du CNVAS et à leurs partenaires uniquement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les villes candidates peuvent accéder aux informations les concernant, les rectifier ou s'opposer à leur traitement, par demande à contact@ville-active-et-sportive.com.

7-5 : Les dossiers de candidature ne sont pas retournés.

7-6 : Toutes les informations logistiques liées à la candidature, à la notation, à l'annonce des résultats, à la cérémonie, ainsi que le présent règlement et l'échéancier détaillé de l'édition en cours, sont disponibles sur le site internet : www.ville-active-et-sportive.com.

Article 8 : Règlement du label

En cas de non-respect du présent règlement, le CNVAS se réserve le droit de procéder au retrait du label « Ville Active & Sportive ». Tout retrait sera précédé d'un avertissement permettant à la ville labellisée de s'expliquer par courrier recommandé.

La participation à la présente labellisation implique l'acceptation par les villes candidates, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le CNVAS et le Comité de Labellisation, au titre de leurs prérogatives respectives définies dans le présent règlement.

Article 9 : Cadre juridique du label

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des tribunaux territoriaux compétents, d'appel en garantie ou de référé. La

responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du service postal ou du réseau Internet auquel ils sont étrangers, ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les conditions.

Nom de la ville représentée :

LE MOULE

Prénom et NOM du maire ou élu(e) référent(e)- Indiquer la fonction complète :

Gabrielle LOUIS-CARABIN, MAIRE

Signature du Maire ou élu(e) référent (e) et tampon de la ville représentée :

Fait à Le Moule , le 09 02 23



Le Maire
Gabrielle CARABIN

Cachet de la Ville

*Ce document doit être signé du Maire ou d'un(e) élu(e) référent(e). **Ce document est transmis en double exemplaire.**

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20230209-DCM20237-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Notifiée et publiée le 27/02/2023